

Circuit panoramique au départ de Bouhy

Une randonnée proposée par Office de Tourisme de Puisaye-Forterre



Randonnée n°40627

Randonnée balisée N° 33.

Géologiquement, la commune de Bouhy appartient à la Forterre, pays voisin de la Puisaye. Son bourg culmine à 355 mètres d'altitude. Pour le promeneur en quête de vastes horizons, cette position dominante donne à ce circuit son intérêt panoramique auquel se rajoute l'intérêt architectural des nombreuses chapelles rencontrées en chemin.

Durée :	4h 20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,61 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	243 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	240 m	Région :	Puisaye
Point haut :	349 m	Commune :	Bouhy (58310)
Point bas :	240 m		



Description

Pour rejoindre le Champ de Foire et le début du circuit, prendre la D14, direction Ciez.

Le départ a lieu au château d'eau, parking ombragé.

(D/A) Après le château d'eau, prendre le chemin de gauche entre les maisons. Laisser les ruines du Moulin au Job sur votre gauche et continuer tout droit.

(1) En bas du chemin, prendre tout droit sur la route et, une fois à la fourche, bifurquer à gauche. Continuer tout droit en laissant le chemin qui descend à gauche sur le hameau de la Brosse.

(2) En bas, prendre le 1er chemin à gauche.

(3) Au 1er croisement de routes, à l'entrée du hameau de la Brosse, suivre le chemin en face.

Il vire à gauche à presque 180°, traverse une petite route qui mène à la Brosse et rejoint la D957.

(4) Au croisement avec la départementale, suivre la route à droite en descendant sur 100m, puis prendre le chemin sur la gauche, qui longe le Moulin Blot.

Continuer toujours tout droit en contournant le hameau de Cesseigne, qui est sur votre droite et prendre le premier chemin de gauche.

Vous êtes sur le chemin dit de "Jules César". Il s'agit d'un tronçon de l'ancienne Voie Romaine allant de Gien à Autun. Aller toujours tout droit et rejoindre la D14.

(6) Traverser cette route et emprunter le chemin en face.

(7) Au 1er croisement avec le calvaire, laisser le chemin et prendre à gauche en direction de Bois Pille. Traverser ce hameau par la droite.

(8) À la sortie de Bois Pille, prendre le chemin de gauche et poursuivre pour aboutir au village de Dampierre-sous-Bouhy.

(9) Avant les premières maisons de ce village, prendre à gauche et suivre le chemin toujours tout droit. Il vous ramène dans le bourg de Bouhy. Passer devant le cimetière, puis tourner à droite après l'église, pour rejoindre le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Aire de pique-nique au départ et au Moulin Blot.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°33 inscrit sur

Points de passages

D/A Château d'eau

N 47.484066° / E 3.164702° - alt. 345 m - km 0

1 Prendre la route à gauche sur 300m

N 47.476924° / E 3.168275° - alt. 307 m - km 0.91

2 Biburquer à gauche

N 47.472997° / E 3.178574° - alt. 290 m - km 1.82

3 À hauteur de la Brosse, tout droit

N 47.475517° / E 3.183343° - alt. 282 m - km 2.31

4 À droite sur 100m - Moulin Blot

N 47.484961° / E 3.173553° - alt. 318 m - km 4.24

5 Croisement en T - Chemin de Jules César

N 47.489326° / E 3.187345° - alt. 257 m - km 5.7

6 Traverser la route et tout droit

N 47.495463° / E 3.173956° - alt. 293 m - km 6.94

7 À gauche au calvaire

N 47.498243° / E 3.16482° - alt. 339 m - km 7.7

8 À la sortie du hameau, à gauche

N 47.497369° / E 3.159354° - alt. 336 m - km 8.16

9 À gauche en épingle à cheveux

N 47.498319° / E 3.139194° - alt. 241 m - km 9.88

D/A Château d'eau

N 47.484066° / E 3.164702° - alt. 345 m - km 12.61

plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2019.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Ce circuit peut-être parcouru en VTT, Gravel. Il se fait en sens inverse du parcours pédestre, [voir le parcours](#).

A proximité

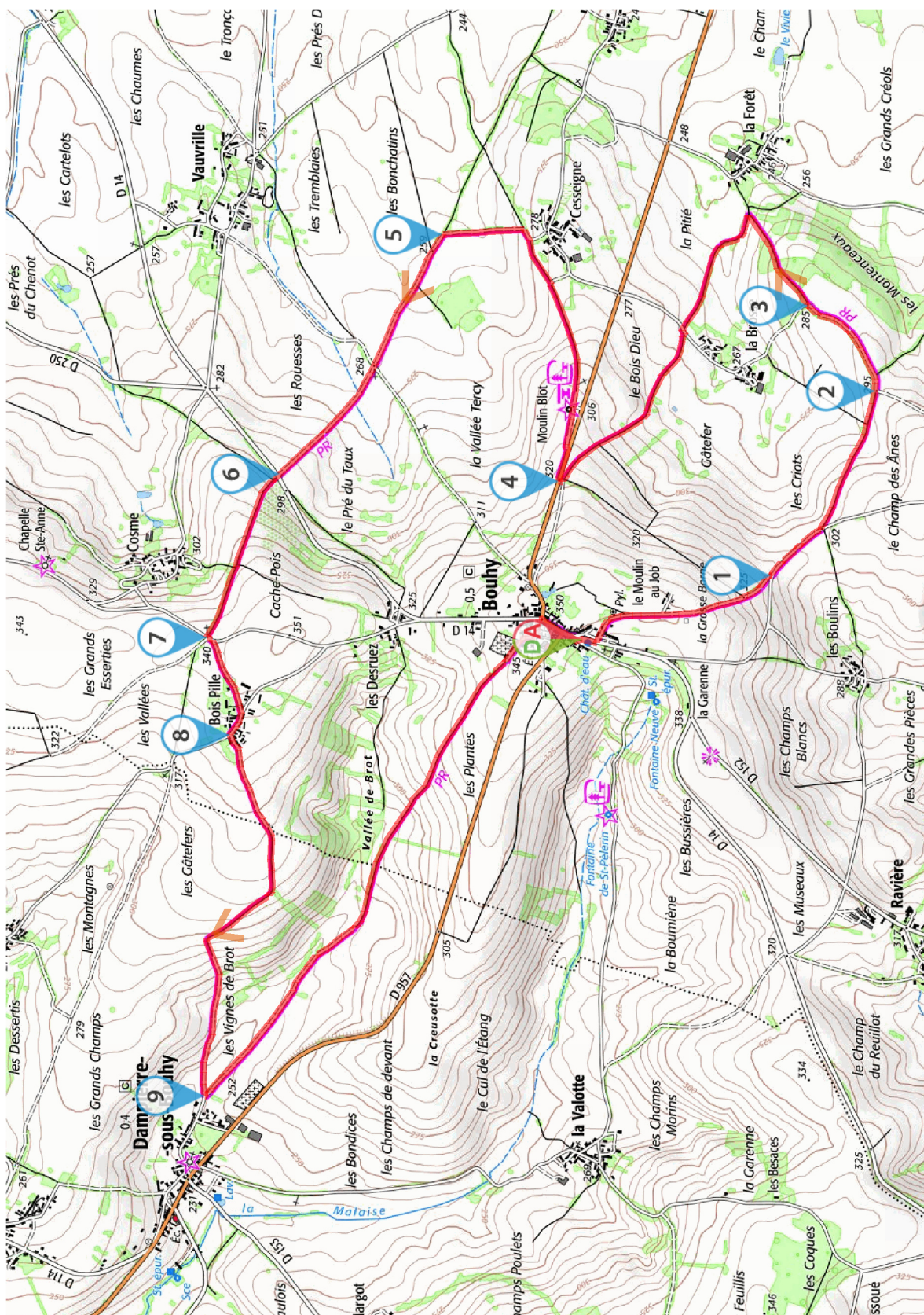
Le territoire de la commune, occupé par les Celtes et les Gallo-romains, témoigne d'une grande foi chrétienne et d'une riche histoire religieuse comme l'atteste son patrimoine : La Chapelle Sainte-Anne, l'église Saint-Pélerin, la Fontaine Saint-Pélerin, le Calvaire de Ravière et ses croix. Ces dernières, pour certaines très anciennes, sont omniprésentes dans le paysage. Amusez vous à les recenser !

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-panoramique/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Ne pas copier et diffuser sans autorisation. Vente interdite - 8GzK2Gh0



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

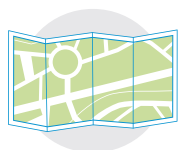
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



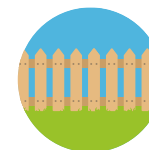
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



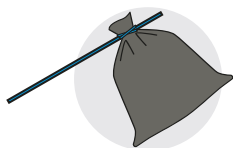
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



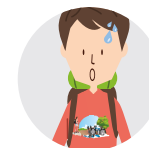
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.